

Communiqué de presse

Paris le 31 octobre 2008

La CRE a transmis aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie sa proposition sur les nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 10 février 2000, la Commission de régulation de l'énergie propose aux ministres chargés de l'énergie et de l'économie de nouveaux tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

Pour préparer cette proposition, la CRE a procédé à deux consultations publiques :

- la première, en février 2008, sur les principes de tarification envisagés ;
- la seconde, en août 2008, sur les orientations en termes de niveaux tarifaires, d'évaluation du cadre de régulation et de grille tarifaire moyenne.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence

Contact presse : Anne MONTEIL - tel : 01.44.50.41.77 -mail : anne.monteil@cre.fr